

Faculty policy

Integrated Funding for master's and doctoral research
training programs

*Presented to the Council of the Faculty of Medicine on April 11, 2024, for
discussion;*

Adopted by the Council of the Faculty of Medicine on May 9, 2024.



In the spring of 2022, a faculty task force was set up at the initiative of the Faculté de médecine Vice-Dean of Health Sciences and Community Partnerships and Vice-Dean of Basic Sciences, to examine the funding of graduate students. Based on a benchmarking of current practices in the U15 and in all Canadian medical schools, the working group recommended the implementation of an integrated funding policy at the Faculté de médecine of Université de Montréal (see Appendix I for a summary of the work – in French).

Integrated funding involves the use of different funding sources (scholarships and salaries) to ensure minimum funding for all students enrolled full-time during the normal period of graduate studies in a thesis-based research training program. As such, the total annual amount received by each student combines income from different sources of funding, both internal and external, and includes both scholarship amounts and income generated by research and teaching assistantships, as well as course lecturing (*charge de cours*). This is a shared responsibility involving the student, the research supervisor, the faculty, the institution and the affiliated research centers and institutes.

At the end of its work, which lasted from March 25, 2022 to March 20, 2023, the task force made the following recommendations.

Target student population

All students enrolled full-time in a graduate degree program (with full-time or writing status) leading to the writing of a thesis should benefit from minimum funding according to the rules set out below. Short programs (microprograms, specialized graduate diplomas – DESS –, advanced professional diplomas – DEPA) as well as course-based master's programs or those with directed studies (*travaux dirigés*) and/or internships are not covered by this policy, regardless of the number of credits attributed to these activities. Similarly, medical residents enrolled in a master's or doctoral program are not eligible.

Financing period

In accordance with the maximum duration of studies prescribed in articles 65 and 112 of the [Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales](#) (Version: 2023-12-05), funding is provided for a maximum of 6 trimesters at the Master's level and a maximum of 15 trimesters at the doctoral level. In the case of direct entry to a doctoral program, the funding period is extended by 3 trimesters, for a total of 18 trimesters.

Arrangements in the event of parental leave, sick leave or suspension of studies

In accordance with the provisions of articles 68 and 115 of the [Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales](#), a temporary interruption of studies is possible in three situations: parental leave, sick leave and suspension. In accordance with the relevant university regulations (articles 68A, 68B, 68C, 115A, 115B and 115C), the deferral or suspension of payments will be possible for the duration of the planned interruption of studies, provided it complies with the aforementioned articles.

Minimum financing thresholds

In line with the value of scholarships awarded by the Fonds de recherche du Québec, the minimum funding (threshold) granted per 3 trimesters is \$20,000 at the master's level and \$25,000 at the doctoral level. A student should always benefit from the most generous policy, if a student funding policy is in effect at the research center or affiliated institute to which he or she is attached.

Financing sources considered

The total amount awarded results from the combination of different funding sources, including external and internal scholarships, as well as research or teaching assistantships and course lecturing (*charge de cours*). Differential tuition fee waivers for international students, maternity scholarships, loans and bursaries from the Quebec government's financial aid program, and prizes are not included in the financial package. Similarly, all other scholarships intended to support people from under-represented groups, those in financially precarious situations or those with disabilities are excluded from the calculation. Finally, income from paid work, other than that listed above, is not taken into account (Appendix II - Glossary of funding types – in French).

Research supervisor's contribution

For students benefiting from integrated funding, the research supervisor must make an annual contribution to the student to ensure that the minimum threshold is met, for the entire duration of the eligibility period (6 trimesters at master's level, 15 trimesters at doctoral level and 18 trimesters in the case of direct entry). This contribution, in the form of a bursary, scholarship or research assistantship, may come from a grant he or she holds or from any other grant held in common.

Paid work

Students benefiting from integrated funding must devote at least 80% of their time to their training. They may therefore hold a job for a maximum of one day per week, subject to the approval of their research supervisor. Similarly, the holiday period must be determined in agreement with the research supervisor.

Training scholarships from external sources

If a student is the recipient of a scholarship external to the faculty that has not been declared in the annual financial package, he/she is obliged to accept it regardless of its value, and must notify the Scholarship Office (bourses-sf-ss@med.umontreal.ca) within two weeks of the scholarship offer. They must also request activation of the scholarship as soon as possible, in accordance with the activation schedule proposed by the organization. This procedure is particularly important for scholarships offered by the Fonds de recherche québécois and Canadian granting agencies, which may offer the possibility to activate the scholarship in different academic trimesters. In such cases, the student must request activation as soon as possible.

Faculty contribution procedure and payment schedule

Funding of \$20,000 or \$25,000, depending on the level of study, is planned with the research supervisor when the application for admission is submitted, and presented in the Faculty Study Plan. Admitted students must confirm the final financial package by completing the Initial Declaration of Funding form

no later than the beginning of the first trimester of enrolment in the program of study. The package specifies the contributions of the research supervisor, the unit, the faculty and other sources of funding. It may include a variety of sources, including scholarships, assistantships and course lecturing (*charge de cours*). Payments may be managed at the Université de Montréal, at an affiliated research center or institute, or by an outside organization.

If the financial package does not meet the required minimum threshold, the research supervisor must add a written plea, which will be assessed by the program director in collaboration with the office of the Vice-Dean concerned.

Payments from the faculty are activated in the second month of the first trimester of enrolment.

Renewal of the faculty contribution

Annual renewal of funding provided by the faculty (including departments) is not automatic. Rather, it depends on the student's good progress, the research supervisor's funding and the availability of funds in the faculty. In addition, the student must have submitted at least two scholarship applications to bodies outside the Faculty of Medicine. Letters confirming the submission of these two scholarship applications must be attached to the Annual Declaration of Funding submitted by August 15 of each year.

Trimesterial follow-up for students receiving a faculty scholarship

A verification of eligibility to maintain the faculty contribution is carried out at the beginning of each trimester. This verification takes into account enrolment status, compliance with the mandatory steps prescribed in the pedagogical regulations, successful course completion and the number of trimesters completed. Students whose cumulative grade point average is below 3.0/4.3 must submit a Success Support Plan to explain the measures put in place in conjunction with their research supervisor to ensure successful completion of their studies.

Adjustments to be made to payments in the event of an external scholarship

If the student becomes the recipient of a non-faculty scholarship during a trimester, adjustments to subsequent payments will be made for the faculty contribution, if applicable.

Annual declaration of student financing

In order to ensure proper monitoring of funding for all students in the Faculty of Medicine, and to renew, if necessary, the contribution of the faculty or research director, all students must produce the Annual Declaration of funding received during the prior academic year (September 1 to August 31) and the financial package planned for the following year. An online form must be completed by August 15 of each year and approved by the research supervisor.

Derogation clause

Exceptionally, a student and his or her research supervisor may apply to the Vice-Dean of their sector for an exemption from the Faculty of Medicine's Integrated Funding Policy. In such cases, the student must demonstrate that he or she can cover living expenses from other sources for the entire academic year.

Postponement or interruption of studies

Students receiving integrated funding must be enrolled full-time and be in either full-time or writing status. Students who have attained thesis correction status are not eligible. In the event of a definitive interruption (withdrawal) of studies, the student must reimburse monthly payments made subsequent to the date on which the withdrawal form is signed. The research supervisor is responsible for ensuring that the withdrawal form is completed within the required time and forwarded to the program administrator (TGDE). Failure to do so will result in the supervisor being solely responsible for monthly payments subsequent to the student's withdrawal.

False declaration or failure to declare an external scholarship

A false declaration of funding, such as failure to declare receipt of a scholarship from a funding agency, is punishable under article 4.8 c of the Student Disciplinary Regulations. Those found in breach of this rule may be excluded from the Integrated Funding Policy, and any overpayments will have to be reimbursed.

Development plan

Depending on the financial resources of the Faculty of Medicine, the following arrangements could be applied:

Bonuses for students obtaining external scholarships above the threshold but below \$30,000

Students holding a scholarship from a recognized external organization (e.g. FRQS) of less than \$30,000 will have their excellence recognized by means of a bonus of up to 10% of the value of the external scholarship, up to a cumulative amount of \$30,000.

Incentive to reduce study duration

A \$1,000 bonus will be paid to students who submit their thesis before the end of the first month of the 6th trimester (Master's), or before the end of the first month of the 15th trimester (Doctorate). Students eligible for these bonuses are responsible for applying to the Faculty of Medicine's Scholarship Office, using the form designed for this purpose.

Annexe I – Groupe de travail

Faits saillants

À l'été 2022, la Faculté de médecine mettait en place un Groupe de travail sur le financement étudiant aux cycles supérieurs (ci-après le GTFÉ). Son mandat était d'effectuer une analyse des données de financement disponibles et des pratiques en cours dans différentes institutions, afin de recommander au décanat les balises d'une politique facultaire de financement intégré pour les étudiants des programmes de grades de cycles supérieurs spécifiquement dédiés à la recherche (M.Sc. avec mémoire et Ph.D.). Ce groupe de travail réunissait des officiers facultaires (trois vice-doyennes et une directrice de département), des professeurs et des étudiants ainsi que des cadres administratifs et des professionnels de la Faculté de médecine (secteurs administration et finances, académique et philanthropie). Le GTFÉ comptait également parmi ses membres des représentants de la Direction du budget, de l'analyse et de la planification institutionnelle (BAPI), grâce à qui des données institutionnelles ont pu être analysées finement tout au long des travaux. Voici la liste des personnes qui ont participé aux travaux :

- Mickaël Begon, professeur à l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique, Faculté de médecine
- Vanessa Chaillou, conseillère à la philanthropie, Faculté de médecine
- Pierrette Gaudreau, vice-doyenne aux sciences fondamentales
- Ghislaine Geoffrion, Directrice, Direction du budget, de l'analyse et de la planification (BAPI) — Analyse et intelligence d'affaire
- Marie-Ève Gervais, conseillère en gestion académique, Faculté de médecine
- Jonathan Gervais-Hupé, étudiant, École de réadaptation, Faculté de médecine
- Julie Gosselin, vice-doyenne aux sciences de la santé et aux partenariats communautaires
- Ekaterina Kritikou, vice-doyenne à la recherche et au développement, Faculté de médecine
- Daniel Lajeunesse, professeur au Département de médecine, Faculté de médecine
- Jean-Michel Lavoie, analyste recherche et planification, Direction du budget, de l'analyse et de la planification (BAPI) — Analyse et intelligence d'affaires
- Pascale Legault, directrice du Département de biochimie et médecine moléculaire, Faculté de médecine
- Sylvie Monier, directrice des services administratifs, Faculté de médecine
- François Robichaud, adjoint aux vice-doyennes (sciences fondamentales et sciences de la santé), Faculté de médecine
- Élise Rouleau-Turcotte, étudiante, Département de biochimie et médecine moléculaire, Faculté de médecine

Le GTFÉ s'est réuni à cinq reprises (30 août, 31 octobre et 29 novembre 2022, 14 février et 20 mars 2023). Les membres ont entrepris un examen des pratiques en vigueur tant dans les centres de recherche des établissements du réseau de l'Université de Montréal (UdeM) que dans d'autres universités en analysant les données suivantes :

1. Politiques de financement étudiant en vigueur dans les établissements universitaires de l'U15, dans les universités membres de l'Association des facultés de médecine du Canada ainsi que dans d'autres établissements universitaires québécois.
2. Politiques de financement étudiant en vigueur dans les Centres et Instituts de recherche affiliés à la Faculté de médecine de l'UdeM.
3. Données institutionnelles (recueillies par le BAPI) propres au financement des étudiants inscrits dans les programmes de formation à la recherche de 2^e et 3^e cycle à la Faculté de médecine.

L'examen des données recueillies a permis de constater que les politiques de financement intégré, malgré que leurs paramètres d'application varient d'une université à l'autre et d'un centre ou institut de recherche à l'autre, sont dorénavant partie intégrante des stratégies de soutien à la réussite des étudiants dans les grandes universités. La Faculté de médecine ne peut donc plus faire l'économie d'une telle politique si elle veut demeurer concurrentielle. Au terme de son analyse, le GTFÉ a émis un certain nombre de constats et de recommandations énumérés ci-après.

Consécutivement à ces premiers travaux, l'équipe des vice-décanats Sciences de la santé et Sciences fondamentales a mis en place une procédure de cueillette de données auprès de sa communauté étudiante visée par le financement intégré, soit la Déclaration du financement étudiant anticipé, qui a permis de mieux documenter le financement prévu pour l'année scolaire 2023-2024 en termes de bourses et de revenus d'auxiliariat pour chaque personne inscrite à plein temps dans un programme de formation à la recherche de 2^e ou 3^e cycle à la Faculté de médecine et respectant la durée normale des études. Cet exercice s'avérait essentiel, entre autres, pour mieux documenter le financement étudiant géré à l'extérieur du système de gestion (Synchro) de l'Université de Montréal et déterminer des seuils de financement réalistes.

État de la situation actuelle et enjeux

Depuis quelques années, la Faculté de médecine examine la possibilité de mettre en place une politique de financement intégré. Plusieurs universités du U15 ont déjà emprunté cette voie et certains centres de recherche et instituts affiliés à la Faculté de médecine disposent également d'une telle politique. Ainsi, le déploiement de telles mesures au sein même de la Faculté de médecine apparaît désormais incontournable pour assurer le recrutement, la rétention et la diplomation dans les temps prévus de candidats de qualité dans les programmes de cycles supérieurs dédiés à la recherche. Une telle politique permettra aussi à la Faculté de médecine de demeurer concurrentielle, tant à l'échelle nationale que sur la scène internationale.

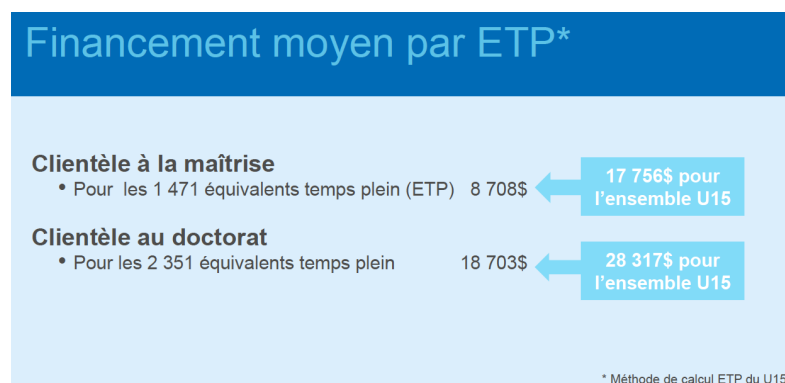
Parmi les données que les membres du GTFÉ ont examinées figurent les politiques de financement intégré des centres de recherche et instituts affiliés qui sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Seuils minimaux de financement dans les centres de recherche ayant une politique de financement intégré

CR	M.Sc.	Ph.D.
CHUSJ	22 000\$/an Recommandé : 24 000\$	25 000\$/an Recommandé : 26 500\$
CHUM	20 000\$/an	22 000\$/an
HMR	21 000\$/an	25 000\$/an
IRCM	27 000\$/an Incluant les frais de scolarité	27 000\$/an Incluant les frais de scolarité
ICM	Bourse de recrutement non renouvelable de 5 000\$ + 17 500\$/an renouvelable	Bourse de recrutement non renouvelable de 5 000\$ + 21 000\$/an renouvelable

Par la suite, le GTFÉ a pris connaissance des données de financement au niveau institutionnel. Lors d'une présentation faite à la Direction élargie de l'Université de Montréal en novembre 2022, la vice-rectrice associée aux ESP présentait les données regroupées ci-dessous au tableau 2. Ces données qui sont largement sous la moyenne de financement étudiant rapportée pour les universités canadiennes regroupées sous le U15, témoignent d'enjeux considérables liés à la gestion d'un grand nombre de bourses et d'auxiliariats de recherche gérée à l'extérieur du système de gestion financière de l'UdeM. Cette situation est d'autant plus critique pour la faculté de médecine dont les étudiants sont en très grande majorité dans les centres de recherche et instituts affiliés.

Tableau 2 - Financement étudiant moyen pour l'année 2020-2021 à l'Université de Montréal et comparaison avec les valeurs moyennes rapportées par le U15



Enjeux de validité et de fiabilité des données

Les enjeux ne sont pas limités à l'accès aux données, mais aussi au risque d'inclure des étudiants en dépassement de la durée normale des études ou encore inscrits à mi-temps. Un autre problème non négligeable est l'inclusion d'étudiants qui sont dans un cheminement sans mémoire dans des programmes qui proposent différents cheminements (p. ex. avec mémoire, sans mémoire, avec stage) sous un même numéro de programme. Seuls les étudiants inscrits dans le cheminement avec mémoire devraient être admissibles au financement intégré. Finalement, le fait de calculer le financement en ETP a son utilité pour la comparaison interuniversitaire certes, mais rend plus difficile la définition des besoins financiers de chaque étudiant en fonction d'un seuil de financement préétabli d'autant plus que les données sont historiques, c.-à-d. sur les années antérieures, et non pour l'année en cours ou l'année suivante.

Mise en place de la Déclaration du financement étudiant anticipé

Confrontée à ces défis, la Faculté a mis en place une Déclaration du financement étudiant anticipé pour l'année 2023-2024. Une première demande a été effectuée en novembre 2023 avec trois courriels de rappel. Un deuxième exercice de collecte de données a été fait en février et mars 2024 auprès d'un sous-groupe d'étudiants qui avaient déclaré ne recevoir aucun financement ou encore en recevoir un sans préciser le montant. Tel que présenté à la Figure 1, l'ensemble de ces démarches a permis de rejoindre 753 étudiants inscrits à plein temps dans un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat de 3^e cycle, portant le taux de réponse à 78,3%. Il a été assumé que les non-répondants avaient un financement suffisant ou encore se considéraient non admissibles en raison de leur statut d'admission (non inscrit ou en correction).

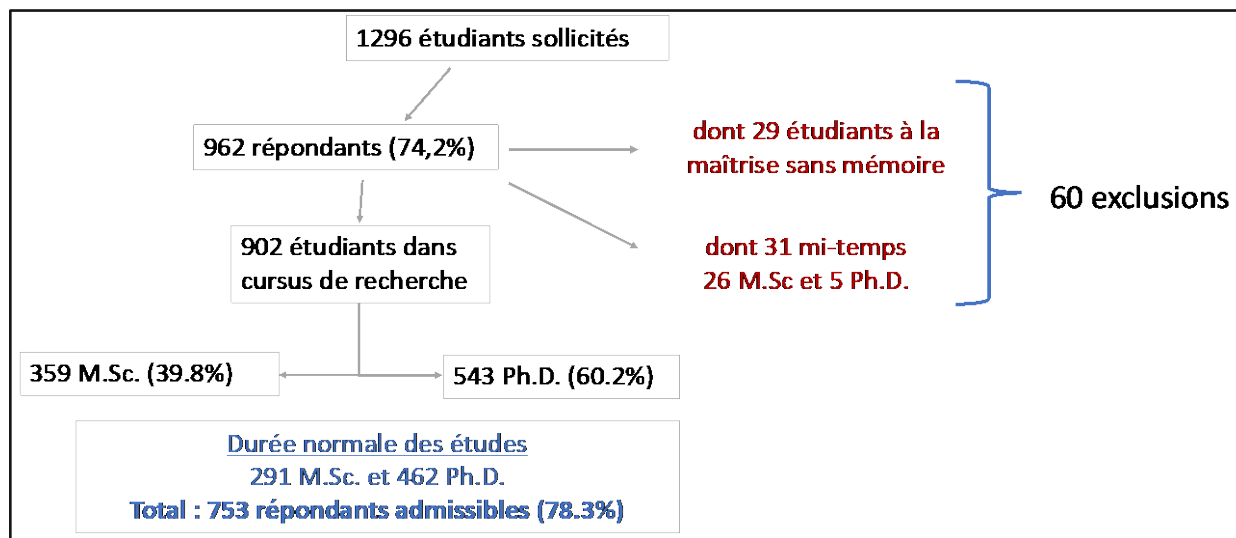


Figure 1 – Répartition des répondants et répondantes selon les critères d’admissibilité

Considérant les informations recueillies au second exercice, il a été décidé de revalider le financement de tous les étudiants qui avaient déclaré un montant cumulatif de bourse(s) de moins de 20 000\$.

Tableau 3 – Répartition des répondants selon les seuils de financement initialement déclarés en bourses et le cycle d’études

Mise à jour déclaration (taux de réponse)	Nombre d'étudiants contactés			Nombre d'étudiants ayant transmis MAJ			Nombre d'étudiants n'ayant pas répondu		
	M.Sc.	Ph.D.	Total	M.Sc.	Ph.D.	Total	M.Sc.	Ph.D.	Total
Phase 1 < 5000\$ et moins (94%)	77	63	140	74	58	132	3	5	8
Phase 2: 5000\$ et < 15000\$ (82%)	30	36	66	24	30	54	6	6	12
Phase 3: 15000\$ et < 20000\$ (83%)	42	11	53	35	10	45	7	1	8

259 étudiants contactés (35%)

28 étudiants sans réponse

Les données recueillies ont permis de calculer le financement moyen prévu par les étudiants pour l’année 2023-2024, indistinctement que les versements de ces montants soient gérés dans Synchro, dans les centres de recherche et instituts affiliés ou encore par un organisme externe. Ces montants présentés au Tableau 4 confirment bien la sous-estimation du financement étudiant du fait que seuls les versements gérés dans Synchro peuvent actuellement être rapportés et analysés.

Tableau 4 – Valeur moyenne du financement anticipé par étudiant selon la nature du financement et le cycle d'études

Selon profil de financement	Bourses $X \pm \text{ÉT}$ (min – max)	Salaires $X \pm \text{ÉT}$ (min – max)	Total $X \pm \text{ÉT}$ (min – max)
Maîtrises seulement			
Bourses seulement (204)	22 993\$ \pm 8 207\$ (5 000\$ – 80 000\$)	NA	22 993\$ \pm 8 207\$ (5 000\$ – 80 000\$)
Salaires seulement (1)	NA	8 838\$ \pm N/A (8 838\$ – 8 838\$)	8 838\$ \pm N/A (8 838\$ – 8 838\$)
Bourses et salaires (73)	21 145\$ \pm 5 893\$ (8 000\$ – 40 000\$)	3 039\$ \pm 5 534\$ (0\$ – 33 000\$)	24 184\$ \pm 7 144\$ (9 000\$ – 48 000\$)
Doctorats seulement			
Bourses seulement (302)	27 661\$ \pm 7 163\$ (4 000\$ – 63 000\$)	NA	27 661\$ \pm 7 163\$ (4 000\$ – 63 000\$)
Salaires seulement (1)	NA	1 000\$ \pm N/A (1 000\$ – 1 000\$)	1 000\$ \pm N/A (1 000\$ – 1 000\$)
Bourses et salaires (147)	26 627\$ \pm 7 527\$ (9 511\$ – 59 000\$)	3 826\$ \pm 6 024\$ (0\$ – 37 786\$)	30 453\$ \pm 9 131\$ (10 129\$ – 72 000\$)
Maîtrises et doctorats combinés			
Bourses seulement (506)	25 779\$ \pm 7 931\$ (4 000\$ – 80 000\$)	NA	25 779\$ \pm 7 931\$ (4 000\$ – 80 000\$)
Salaires seulement (2)	NA	4 916\$ \pm 5 542\$ (1 000\$ – 8 838\$)	4 916\$ \pm 5 542\$ (1 000\$ – 8 838\$)
Bourses et salaires (220)	24 808\$ \pm 7 475\$ (8 000\$ – 59 000\$)	3 565\$ \pm 5 865\$ (0\$ – 37 786\$)	28 373\$ \pm 9 007\$ (9 000\$ – 72 000\$)

Parallèlement à cet examen du financement moyen, le financement a été analysé en fonction des sources de financement tel que présenté au Tableau 5 et dont la catégorisation est conforme à celle utilisée dans la déclaration du financement étudiant du U15 et présentée à l'annexe II. Cette analyse démontre bien la contribution très significative des directeurs de recherche, soit de 44,4%, au financement des étudiants aux cycles supérieurs. Il est important de souligner que la majorité de ces directeurs de recherche, qui sont des professeurs de la faculté de médecine, poursuivent leurs activités de recherche dans les centres et instituts de recherche affiliés qui assurent la gestion de leurs fonds de recherche. C'est donc une source importante de sous-estimation du financement étudiant à la faculté de médecine en plus de la contribution directe des centres de recherche qui ont souvent leur propre enveloppe de bourses (5,5%).

Malheureusement, toutes ces données ne peuvent pas être comparées aux données actuellement disponibles dans Synchro, ce qui permettrait d'estimer les écarts entre les données institutionnelles et données réelles. Il faut rappeler que ces dernières sont basées sur un financement anticipé et les versements n'ont pas encore nécessairement été programmés dans Synchro.

Tableau 5 – Montants et proportions selon la source de financement et le cycle d'études

Sources	Maîtrise	Doctorat	Total
Bourses de recherche (chercheur) (44,4%)	3 143 498\$	5 079 936\$	8 223 434\$
FRQ (14,1%)	496 321\$	2 103 599\$	2 599 920\$
Organismes fédéraux (10,5%)	632 133\$	1 303 390\$	1 935 523\$
Sources institutionnelles (18,6%)	1 211 676\$	2 239 410\$	3 451 086\$
Faculté de médecine (9,8%)	670 415\$	1 146 231\$	1 816 646\$
Enveloppes ESP gérées dans les unités (3,4%)	221 096\$	411 460\$	632 556\$
Philanthropie (2,9%)	112 978\$	416 270\$	529 248\$
Département universitaire (2,5%)	207 187\$	262 449\$	469 636\$
Centre de recherche (5,5%)	392 592 \$	617 315 \$	1 009 907 \$
Autres (6,9%)	358 026 \$	924 055 \$	1 282 081 \$
Total	6 234 247\$	12 267 705\$	18 501 951\$

Recommandations du GTFÉ

Sur la base de l'ensemble des informations recueillies, les membres du GTFÉ ont émis les recommandations suivantes :

Durée du financement

Un financement intégré doit être assuré aux étudiants des programmes de grade axés sur la recherche et exigeant la production d'un mémoire ou d'une thèse. Des bourses institutionnelles (financées tant par des fonds courants que philanthropiques) doivent être accessibles aux étudiants de maîtrise et de doctorat de recherche.

Types de programmes et cycles d'études couverts par le financement intégré

Il est primordial que l'étudiant reçoive un financement durant toute la période prescrite des études. Le respect des échéances prévues est assuré en programmant les versements en fonction de l'atteinte de certaines étapes obligatoires prévues au cheminement étudiant et en conformité avec les dispositions du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales de l'UdeM.

Sources de financement à considérer (bourses, salaire)

Dès l'amorce de sa réflexion, les membres du GTFÉ ont convenu qu'une politique de financement intégré devait prendre en compte l'ensemble du financement attribué à un étudiant, quelle que soit la source. Outre les bourses de sources internes et externes, tant à l'Université de Montréal que dans les autres établissements du U15, les auxiliariats de recherche et d'enseignement sont considérés dans le montage financier étudiant. Il apparaît indispensable que la Faculté de médecine utilise les mêmes paramètres que les autres constituantes de l'UdeM, notamment qu'elle considère dans le calcul du financement intégré les bourses financées par les ESP (notamment l'enveloppe de financement et les bourses d'excellence) et l'apport des contrats d'auxiliariat. Cela dit, il semble également essentiel de limiter le nombre d'heures de travail rémunéré, tous types d'emploi confondus, afin d'éviter que l'avancement du projet de l'étudiant ne soit ralenti par ses activités extracurriculaires. Le fait d'effectuer un travail rémunéré devrait être sujet à approbation du directeur de recherche, qui a la responsabilité de s'assurer que ce travail ne nuise pas au programme de formation de son étudiant.

Bourses d'exemption des droits supplémentaires de scolarité à l'intention des étudiants internationaux

Seule exception à la règle évoquée ci-dessus qui consiste à prendre en considération l'ensemble des sources de revenus des étudiants, il est à noter que, comme c'est l'usage dans les autres établissements du U15, les bourses d'exemption des droits de scolarité supplémentaires pour les étudiants internationaux ne doivent pas être comptabilisées comme faisant partie du financement intégré, ces montants n'étant de toute évidence pas des « revenus », *stricto sensu*, mais bien des « exemptions ».

Seuil et plafond de financement

La Faculté doit s'assurer qu'un seuil de financement est garanti et, plus généralement, elle doit veiller à ce que des étudiants ne soient pas recrutés sans que les conditions financières nécessaires à leur réussite ne soient assurées. Quant à la hauteur de ce seuil, pour les étudiants bénéficiant d'une bourse nominative d'un organisme externe dont la valeur est inférieure au seuil, une compensation sous forme de bourse devrait être assurée afin de leur permettre d'atteindre le seuil. S'agissant du plafond de financement, tout en comprenant l'importance qu'accorde l'Université à la règle établissant en 2024 le maximum de bourses institutionnelles à 40 000\$, le GTFÉ s'interroge quant à ce plafond actuellement édicté par l'Université de Montréal et à la faisabilité de valider le respect de ce plafond avec les outils de suivi actuellement disponibles.

Contribution du directeur de recherche

La participation financière des directeurs de recherche est indispensable afin de permettre à tous les étudiants de profiter d'un financement intégré. Un montage financier doit être convenu sur une base annuelle entre le directeur et son étudiant (comme on le fait déjà, à titre d'exemple, dans le cadre du programme de bourses de mérite de la Faculté de médecine). Pour qu'il puisse faire bénéficier d'un financement intégré ses étudiants inscrits à un programme de formation à la recherche de cycles supérieurs, le directeur de recherche devra contribuer au financement des étudiants concernés pour toute la période requise, soit jusqu'au dépôt du mémoire ou de la thèse. Cette contribution du directeur pourrait être ajustée en fonction des montants externes reçus par son étudiant au fur et à mesure de son

cheminement. Rappelons qu'il est de la responsabilité du directeur de recherche d'agir comme mentor auprès de ses étudiants afin que ceux-ci soumettent des demandes de bourses à des organismes externes.

Dans le cas où le montage ne comprendrait pas de financement externe, un mécanisme obligeant le directeur à contribuer financièrement à partir de ses fonds de recherche devrait être mis en place.

Conditions à respecter annuellement en vue du renouvellement du financement intégré

Le GTFÉ a étudié la possibilité d'inclure des mécanismes de contrôle de la progression des étudiants dans la politique facultaire de financement intégré. Afin d'éviter de multiplier les contraintes logistiques inutiles, le GTFÉ croit que le renouvellement du financement octroyé en vertu de la politique devrait obliger l'étudiant, son directeur de recherche ainsi que les autres membres du comité de parrainage à produire annuellement les évaluations formatives et les rapports du comité de parrainage. Par ailleurs, dans le cas où un report de renouvellement serait demandé et correctement justifié, certaines conditions devraient s'appliquer, notamment une mise à jour du montage financier conclu entre l'étudiant et son directeur, ainsi que l'obligation pour l'étudiant de fournir la preuve qu'il a posé sa candidature à au moins deux concours de bourses décernées par un organisme externe à la Faculté de médecine. Toute exception à cette règle devrait être dûment justifiée par le directeur de recherche. Enfin, concernant les demandes de report de versement de bourses, le GTFÉ est d'avis que la Faculté de médecine devrait s'inspirer des pratiques déjà en vigueur à la Faculté de médecine, tant pour les bourses de mérite que pour les bourses d'exemption de droits supplémentaires de scolarité.

Activités professionnelles effectuées parallèlement à la poursuite d'une maîtrise ou d'un doctorat de recherche

Concernant la poursuite d'activités professionnelles concomitantes aux études et le maintien d'une bourse, la Faculté s'inspirera des règles du FRQ pour encadrer ce genre d'activité.

Dispositions à prévoir en cas de congé parental, de congé de maladie ou de suspension des études

Conformément aux dispositions des articles 68 et 115 du Règlement pédagogique des études supérieures, une interruption momentanée des études est possible dans trois cas : le congé parental, le congé de maladie et la suspension. Le GTFÉ croit que toute politique facultaire de financement intégré devrait suivre les règles universitaires prévues en cette matière (articles 68A, 68B, 68C, 115A, 115B et 115C) et permettre la suspension des versements durant la période d'inactivité et le report de ces versements à la reprise des études, pourvu que les justifications soient conformes aux articles précités.

Possibilité de dérogation au mécanisme de financement intégré

Il est souhaitable d'évaluer, lorsque pertinent et sous certaines conditions, la possibilité pour un étudiant et son directeur de recherche de cosigner une dérogation dans le cadre de laquelle l'étudiant renonce à la politique de financement intégré, par exemple, dans le cas où un revenu provenant d'une pratique professionnelle suffirait à l'étudiant pour financer ses études de cycles supérieurs.

Stratégie de déploiement

En prévision de la mise en place de sa politique de financement intégré, la Faculté de médecine devra élaborer une stratégie de déploiement, qui permettra d'assurer une transition harmonieuse entre le mode de fonctionnement actuel et le nouveau régime de financement.

ANNEXE II

Sources de financement considérées dans le montage financier

TYPES DE BOURSES

Bourses internes : Bourses versées aux étudiants à partir des fonds de fonctionnement. Elles peuvent être octroyées par les départements, directions facultaires, le Vice-rectorat adjoint aux études supérieures et postdoctorales, les Services aux étudiants, etc.

Bourses des Conseils canadiens : Bourses issues des concours du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) ou des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC).

Bourses des Fonds québécois : Bourses issues des concours des Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies (FRQNT), des Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC) ou des Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS).

Bourses de recherche : Bourses versées aux étudiants à partir de fonds de recherche des directeurs de recherche.

Bourses philanthropiques : Bourses issues de dons et de revenus de dotation.

Bourses des enveloppes spécifiques du Québec : Bourses issues des subventions du gouvernement du Québec destinées à des programmes de bourses spécifiques.

Bourses Mitacs et d'autres organismes ou Fondations

Autres bourses : Bourses qui ne peuvent être classées dans les autres catégories. Il peut s'agir de bourses dont la nature exacte est inconnue ou de bourses ayant des caractéristiques les distinguant de toutes les autres catégories.

TYPES D'EMPLOI ETUDIANT

Chargés de cours : Salaires versés aux étudiants en tant qu'enseignant affilié au groupe des chargés de cours. Ce groupe comprend la grande famille des chargés de cours (chargés de cours, chargés de clinique, chargés de formation pratique, superviseurs de stage ou accompagnateurs).

Auxiliaires d'enseignement : Salaires versés aux étudiants exerçant la fonction d'auxiliaire d'enseignement ou des fonctions équivalentes.

Auxiliaires de recherche : Salaires versés aux étudiants exerçant la fonction d'auxiliaire de recherche.

Assistants techniques : Salaires versés aux étudiants exerçant la fonction d'assistant technique.

Autres : Salaires ou honoraires versés aux étudiants pour des emplois à l'UdeM non compris dans les autres types d'emplois. Par exemple, les salaires d'étudiants travaillant à titre de professionnels ou de techniciens sont comptabilisés ici.